

Compte rendu de séance
Conseil Municipal du 7 juillet 2022

Le sept juillet 2022, à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 24 juin 2022, sous la présidence de M VASSEUR Hervé, Maire.

Étaient présents : REMBERT Hélène, FALZON Yvan, DONZEAU Catherine, THOMAS Julien, POLIN Karin, DEBACKERE Laurent, DAVID Sandra, PORTAL Audrey, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André

Absent :

Absents excusés: LEROY Gérard (pouvoir donné à REMBERT Hélène), MARCHAND Sébastien

Secrétaire de séance : LEGOIS Sylvie

Quorum atteint

En préambule Monsieur le Maire présente certains changements : Les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations changent .

1. Procès-verbal : il devra contenir la date et l'heure de la séance ; les noms du président, des membres présents ou représentés, du ou des secrétaires ; le quorum ; l'ordre du jour ; les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ; les demandes de scrutin particulier ; les résultats des scrutins, précisant pour les scrutins publics, les noms des votants et le sens de leur vote ; la teneur des discussions au cours de la séance. Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le maire et le ou les secrétaires. Dans la semaine qui suit son arrêt, le procès-verbal est publié sous forme électronique sur le site de la commune.

2. Information du public : affichage de la liste des délibérations. Dans un délai d'une semaine la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée en mairie et mise en ligne sur le site de la commune.

Conséquence : afin de garantir l'authenticité du procès-verbal, les séances du conseil seront désormais enregistrées. Les enregistrements seront conservés pour une durée de 6 mois.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2022

Il n'y a pas de correction à apporter, le compte rendu de la séance du 2 juin 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

Vote de subvention- Année 2022

Suite à la rencontre avec une partie du bureau de l'association des Canaloux, il s'avère qu'il est prévu une mise à l'eau de leur bateau avant le 17 septembre car ils participent à Escalade en fête à Chalette sur Loing. Ils souhaitent que la mise à l'eau ait lieu à Chailly-en-Gâtinais. À terme, le bateau restera à Chailly, créant une « attraction permanente ». Ils restent positionnés sur le terrain du département, au bout des ateliers. Il est proposé, dans l'optique d'une animation touristique sur la commune, en complément du commerce à venir et de la véloroute départementale, d'attribuer une subvention de 400 € à l'association (demande 2 000 €).

Après discussion il est décidé de voter pour ou contre une attribution de subvention : 4 voix contre, Julien Thomas, Audrey Portal, Sandra David, Karin Polin, 10 voix pour REMBERT Hélène (2 voix) , FALZON Yvan , DONZEAU Catherine DEBACKERE Laurent, SONDAG Marc, BEZILLE Pascal, LEGOIS Sylvie, COILLE André, VASSEUR Hervé.

Le deuxième vote concerne le montant il est basé sur les 10 votants pour la subvention, résultats : BEZILLE Pascal, COILLE André , DEBACKERE Laurent, DONZEAU Catherine, LEGOIS Sylvie , REMBERT Hélène (2 voix) VASSEUR Hervé : 400€ - SONDAG Marc 500€ - FALZON Yvan 600€. L'association recevra une subvention de 400€.

Délibération pour la réalisation d'un acte administratif d'achat du fonds de commerce

Les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics (art. L1311-13 du CGCT). Cette faculté offerte aux communes de recourir à un acte authentique en la forme administrative ne leur est toutefois ouverte que dans la mesure où elles y sont parties. Lorsqu'il est fait application de cette procédure, la collectivité territoriale partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination (article L.1311-13 du CGCT). Vu la délibération 2022-24 en date du 2 juin 2022 pour une offre d'achat du fonds de commerce aux époux Righi, vu la réponse positive en date du 9 juin 2022 des époux Righi à cette offre, il est proposé d'opter pour la réalisation d'un acte administratif pour l'achat du fonds de commerce et : D'autoriser M. le Maire à recevoir et authentifier cet acte,

D'autoriser la première adjointe à représenter la commune pour la signature de l'acte. Accepté à l'unanimité.

Validation de la convention d'entretien, de balisage et signalétique des itinéraires de sentiers de randonnée

La Commission Tourisme & Culture travaille depuis quelques mois sur la remise en état du balisage et de la signalétique des sentiers existants de la Communauté de Communes faisant l'objet d'une inscription au Plan

Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR). Pour mener à bien ce projet d'envergure, les associations de randonnées, situées sur Lorris et Nogent sur Vernisson ont établi un état des lieux de la signalétique. La commission Tourisme et Culture a statué sur le type de matériel permettant la remise aux normes de la signalétique, avec le souci

de respecter la charte de la Fédération Française de Randonnées du Loiret (FFR45) et de la qualité du matériel. La société PICBOIS a été fléchée.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais va procéder à la commande de ce matériel pour les communes concernées et le réceptionner. La signalétique se compose de deux éléments :

- Les balises peintes ou adhésives
- Le positionnement de jalons directionnels, de poteaux et lames directionnels.

La Communauté de Communes assure le financement avec les crédits restants de l'ancienne association Office de Tourisme de Lorris. Il vous est proposé une convention tripartite dont vous pouvez voir le projet sur le CR de la dernière commission Tourisme & Culture. Il est demandé aux communes d'assurer la pose du matériel de signalétique, mobilier directionnel, jalons et poteau, en collaboration avec le club de randonnée, acceptée à l'unanimité.

Organisation du 13 juillet

Plus de 200 inscrits, apéritif et tombola offert par Chailly loisirs,

Pas de directive pour l'instant pour le feu d'artifice, une retraite aux flambeaux sera organisée et offerte par taxi d'Aurel

Pour l'organisation il convient d'avoir des personnes pour le nettoyage et la décoration vers 17h, seront présentes : Hélène, Catherine, Sandra, Sylvie, Audrey.

Informations et questions diverses

Rencontre avec des candidates pour le commerce mardi 12 juillet à 19h

Commission appel d'offre : ouverture des plis lundi 18 juillet à 16h00

A la demande d'un administré : M Marcueyz, un courrier est lu en conseil, il concerne l'état du chemin communal, il est décidé de remettre en état avec du calcaire.

Un administré a demandé à Audrey PORTAL de lire un courrier, il concerne la construction de son voisin, l'administré demande à la mairie de revoir l'accord du permis et de faire l'intermédiaire entre lui et son voisin.

Marc SONDAG a constaté que le conteneur de tri plastique est très souvent rempli avant le week end, il est proposé de contacter le sictom pour demander un conteneur de plus .

Prochain conseil : jeudi 11 août 2022

Fin du conseil 20h50